



**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain sur le développement durable**  
Troisième session  
Addis-Abeba, 17-19 mai 2017

**Note conceptuelle sur le thème de la session :**  
**« Assurer une croissance inclusive et durable et une prospérité pour tous »**

## **I. Aperçu**

1. C'est en janvier 2016 qu'a commencé la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) d'application universelle qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En Afrique, les ODD sont poursuivis simultanément et de façon intégrée avec le plan décennal d'application de l'Agenda 2063. Cet instrument est le cadre stratégique conçu pour la transformation socioéconomique de l'Afrique dans une perspective de 50 ans ; il cherche à accélérer les initiatives prises dans le passé et actuellement à l'échelle du continent pour la croissance et le développement durable. Le Programme pour 2030 et l'Agenda 2063 se renforcent mutuellement et, ensemble, concentrent les efforts menés aux niveaux régional, sous-régional et national pour la transformation structurelle inclusive et durable et le développement durable de l'Afrique.

2. La mise en œuvre du Programme et de l'Agenda incombe d'évidence à chacun des États membres. L'examen du Programme pour 2030 a lieu aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, tandis que c'est aux niveaux national, sous-régional et régional qu'est examiné l'Agenda 2063. Le suivi et l'examen au niveau mondial du Programme pour 2030 sont confiés au forum politique de haut niveau sur le développement durable, créé par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le forum offre des recommandations politiques sur le développement durable et prévoit un suivi et un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable ; son but est d'améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable de façon synthétique et transversale à tous les niveaux. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a réaffirmé que le forum politique de haut niveau était placé sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et exercerait un rôle central dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme pour 2030 au niveau mondial. De par son mandat, le forum politique de haut niveau facilite à l'échelle mondiale l'échange de données d'expérience, notamment sur les succès, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Jusqu'à présent, le forum s'est réuni trois fois.

3. Compte tenu du rôle prépondérant des États Membres dans la réalisation des ODD, les examens nationaux volontaires sont essentiels et sont un instrument faisant partie intégrante de l'action du forum durant ses sessions sous les auspices du Conseil économique et social. Ces examens nationaux facilitent la mise en commun des données d'expérience sur les succès, les problèmes et les enseignements dégagés ; ils facilitent le renforcement des politiques et des institutions et aident à rallier l'adhésion

des nombreuses parties prenantes et des partenariats pour accélérer la réalisation des ODD.

4. En 2016, la déclaration ministérielle du troisième forum politique de haut niveau a présenté plusieurs éléments compatibles avec les priorités de l'Afrique et avec le Forum. La déclaration a notamment : réaffirmé l'importance du soutien à apporter à l'Agenda 2063 et au programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de façon à ne pas faire de laissés pour compte; rappelé l'importance d'une mise en œuvre faisant appel à tous, d'un suivi et d'un examen participatifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux; souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles étaient d'importance cruciale pour contribuer au progrès dans la réalisation de tous les objectifs et cibles; et souligné l'importance de disposer en temps utile et facilement de données désagrégées de qualité, fiables, pour seconder les efforts déployés afin que personne ne soit laissé pour compte, notamment en repérant les inégalités. À ce sujet, le forum a estimé que ces données devaient mesurer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions ainsi que les progrès du développement durable, afin de révéler les inégalités, les lacunes, les progrès et les problèmes récurrents, de repérer les solutions novatrices et d'inspirer la mise en œuvre du Programme pour 2030 à tous les niveaux.

5. Le forum politique de haut niveau se réunira en 2017, 2018 et 2019 sur des thèmes choisis en fonction d'objectifs de développement durable spécifiques (voir tableau ci-dessous) comme le prévoit la résolution 70/299 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a « décidé que, sans préjudice du caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable, chaque réunion du forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social sera consacrée à l'examen d'un groupe d'objectifs et des liens qui les unissent, notamment, le cas échéant, à d'autres objectifs, en tenant compte des trois dimensions du développement durable, l'objectif étant d'avoir examiné en profondeur, à la fin d'un cycle quadriennal, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, sachant que les moyens de mise en œuvre, notamment ceux relatifs à l'objectif 17, seront examinés tous les ans ».

6. C'est pourquoi le forum politique de haut niveau, dans sa session de 2017, aura lieu à New York du lundi 17 au mercredi 19 juillet sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » ; il portera sur les six ODD dont la liste est donnée plus bas.

7. En 2017, le thème choisi par le forum de haut niveau réaffirme l'importance absolument prioritaire de l'élimination de la pauvreté, sans quoi le bien-être et la prospérité ne pourraient être universellement réalisés. Inévitablement, l'évolution de la situation dans le monde rend problématiques l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité, en particulier l'accroissement rapide de la population, le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, y compris la pollution. Ce sont là des facteurs importants qui déterminent les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et promouvoir le bien-être et la prospérité. Cela dit, on relève aussi dans le monde des changements favorables qui ouvrent des possibilités telles que les innovations techniques, qui sont de nature à stimuler l'investissement et faciliter les interventions d'élimination de la pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée.

8. Les objectifs retenus pour la session de 2017 du forum politique de haut niveau (voir tableau ci-dessous) portent non seulement sur un examen approfondi de la question de la pauvreté et du bien-être, mais aussi sur ceux des objectifs dont l'application pourrait apporter une forte impulsion à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'une prospérité équitable. Par exemple, la place faite à l'objectif 5 met bien en évidence l'importance fondamentale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans

l'action menée contre la pauvreté. En effet, les femmes sont désavantagées de manière disproportionnée par la pauvreté et gagneraient beaucoup à leur autonomisation et à un plus large accès aux services sociaux et aux actifs productifs. Dans le même esprit, les objectifs 2, 9 et 14 qui portent sur l'agriculture, les infrastructures résilientes, l'industrie, l'innovation et la gestion des ressources marines aux fins du développement durable soulignent l'importance d'investir dans ces domaines, particulièrement pertinents pour l'action d'élimination de la pauvreté.

Tableau

**Thèmes du forum et objectifs de développement durable choisis jusqu'en 2019**

Année	Thème	Objectifs de développement durable
2017	« Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »	<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>
2018	« Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »	ODD 6, 7, 11, 12 et 15
2019	« Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »	ODD 4, 8, 10, 13 et 16

9. La session de 2017 du Forum régional africain sur le développement durable aura pour thème : « Assurer une croissance inclusive et durable et une prospérité pour tous ». Ce thème est tout à fait conforme à celui retenu pour la session de 2017 du forum politique de haut niveau. Le thème du Forum régional africain tient compte de plusieurs considérations et tendances s'agissant de l'élimination de la pauvreté. Par exemple, le fait que la croissance économique en Afrique ne suffit pas pour éliminer la pauvreté est bien établi. En outre, la croissance constatée reste profondément inégale. En effet, sept des dix pays du monde où l'inégalité est la plus grande se trouvent en Afrique. L'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité en Afrique dépendent donc étroitement d'une croissance inclusive et durable. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région est une condition critique de l'inclusion. Pour restructurer leur économie et réaliser une croissance soutenue, les pays africains ont choisi l'agriculture, les infrastructures résilientes, l'industrie, l'innovation et la gestion durable des ressources marines comme certains des domaines prioritaires d'un investissement intérieur et étranger.

## II. Le Forum régional africain sur le développement durable

10. Les forums régionaux sur le développement durable apportent des contributions aux sessions annuelles du forum politique de haut niveau et font partie intégrante de la structure de suivi et d'examen prévue pour le

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces forums régionaux sont bien placés pour assurer la liaison entre le discours national et mondial et servir de plateforme pluraliste pour promouvoir la réalisation des ODD. Ces forums répondent aux conditions définies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 qui, notamment, reconnaissent l'importance des dimensions régionales du développement durable, invitent les commissions régionales des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau, notamment par des réunions régionales annuelles; ils encouragent les États membres à choisir la forme la plus indiquée de forum régional comme moyen de contribuer au suivi et à l'examen entrepris par le forum politique de haut niveau.

11. Le Forum régional africain sur le développement durable a été établi en application des résolutions qui viennent d'être citées. Il est conforme aux résolutions 930 (XLVIII) et 939 (XLIX) des réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, ainsi que des conférences des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisées par la Commission économique pour l'Afrique et tenues en 2015 et 2016, qui avaient demandé à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, de convoquer le Forum régional africain sur le développement durable chaque année pour suivre et examiner l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. La session de 2016 du Forum régional africain a examiné et adopté des recommandations sur certains des éléments essentiels propres à renforcer et à faciliter son action. Le Forum a affirmé qu'une plateforme unifiée de suivi au niveau régional était indispensable pour réaliser au mieux le suivi et l'examen intégrés du Programme pour 2030 et de l'Agenda 2063. Le Forum a souligné que l'acquisition de connaissances et l'échange des meilleures pratiques entre pays, au sein du système des Nations Unies et avec d'autres enceintes régionales et sous-régionales, les grands groupes et les organisations, sont importants pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme pour 2030. Le Forum a ainsi recommandé d'inclure dans ses sessions des mécanismes pour assurer l'acquisition des connaissances et l'échange de données d'expérience. Il est donc important d'aider les pays qui procèdent à des examens nationaux volontaires durant les sessions du forum politique de haut niveau, pour qu'ils puissent participer au Forum régional africain de façon à partager leur expérience et les enseignements dégagés.

13. De plus, des études de cas seront réalisées pour faciliter l'acquisition des connaissances et l'échange d'expérience et pour aider les pays africains et les encourager à participer et à contribuer aux diverses instances où ont lieu un apprentissage et un échange de données d'expérience. Le Forum régional a également recommandé que le forum politique de haut niveau facilite les processus et propose des options et des recommandations, notamment sur l'obtention de moyens de mise en œuvre qui répondent bien au Programme pour 2030 et à l'Agenda 2063.

14. Pour ces raisons, le Forum régional africain sert aussi d'important mécanisme non seulement pour suivre les progrès réalisés, mais aussi pour entretenir la mobilisation de toutes les parties prenantes en Afrique pour qu'elles s'engagent plus activement en faveur d'une action concertée et d'un soutien international susceptibles de traduire les ODD et l'Agenda 2063 et leurs aspirations en une prospérité mesurable et partagée qui profite à la population et à la planète.

## A. Organisation et thèmes du Forum régional africain de 2017 sur le développement durable

15. La CEA, avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, organise le Forum régional africain sur le développement durable 2017 à titre de préparatif du forum politique de haut niveau de 2017.

16. Comme on l'a déjà indiqué, conformément au thème choisi pour le forum politique de haut niveau de 2017 et pour assurer la cohérence des deux réunions, le thème du Forum régional est « Assurer une croissance inclusive et durable et une prospérité pour tous ». En outre, le thème de 2017 du Forum régional africain correspond aussi au thème « Croissance, inégalité et chômage » retenu pour les dixièmes réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée par la Commission économique pour l'Afrique. Le thème du Forum régional africain augure bien aussi du thème retenu pour 2017 par l'Union africaine, à savoir « La valorisation du dividende démographique par l'investissement dans la jeunesse ». Ces quatre thèmes se renforcent mutuellement. Ils offrent des possibilités d'apporter une impulsion à la croissance soutenue et durable, à l'inclusion, l'égalité et à une prospérité partagée.

17. La convergence des délibérations du Forum régional et de la sélection par le forum politique de haut niveau de plusieurs ODD permettra aussi aux pays africains de décloisonner chacun des ODD choisis tout en tenant compte de leur interdépendance, de leurs liens étroits entre eux et avec les 12 autres ODD.

18. Le Forum régional africain de 2017 a lieu durant la deuxième année de la mise en œuvre du Programme pour 2030 et de la troisième année de l'application de l'Agenda 2063. C'est donc une excellente occasion d'examiner les premiers résultats obtenus, de réfléchir ensemble aux modalités de la mise en œuvre de ces instruments par les pays africains et d'accélérer l'application des deux instruments.

19. Le choix des ODD de la session de 2017 du forum politique de haut niveau est d'une grande pertinence pour l'Afrique. Comme on le montre ici, les objectifs choisis correspondent bien aux problèmes qui se posent avec persistance en Afrique et vont donc dans le sens des progrès à réaliser pour assurer le succès de l'Afrique dans la réalisation de sa transformation structurelle économique durable et de son développement durable. À cet égard, ce n'est pas par hasard que les ODD choisis correspondent aussi aux domaines prioritaires de l'Afrique, où les politiques ont été canalisées pour contribuer à une planification et une programmation stratégiques aux niveaux tant national que régional.

### 1. Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

20. La situation de la pauvreté en Afrique constitue un problème extrêmement préoccupant qui appelle une réponse urgente. L'Afrique reste la région du monde où la proportion de pauvres est la plus grande, comme le montrent le rapport sur la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable<sup>1</sup>. Si la pauvreté en Afrique, hormis l'Afrique du Nord, est passée de 56,9 % en 1990 à 42,8 % en 2012, le nombre d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté

<sup>1</sup> CEA, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement, PNUD : *MDGs to Agenda 2063/SDGs – Transition Report 2016, Towards an integrated and coherent approach to sustainable development in Africa*. Addis-Abeba, 2016. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.regionalcommissions.org/ECAtransition.pdf>.

aurait considérablement augmenté, passant de 280 millions en 1990 à plus de 330 millions en 2012. Cela s'explique par une croissance rapide de la population. La Banque mondiale indique aussi que la réduction de la pauvreté est la plus lente dans les pays fragiles et que les campagnes restent plus pauvres que les villes.

21. L'Afrique compte aussi une forte proportion de travailleurs pauvres et des inégalités de revenu assez prononcées ; les taux de chômage, en particulier chez les jeunes, demeurent élevés. En 2015, 16 % des jeunes qui sont employés se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, contre 9 % pour les adultes qui travaillent. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont les plus susceptibles de compter parmi les travailleurs pauvres. L'Afrique demeure donc le continent où le fardeau de la pauvreté demeure le plus pesant ; il est impératif de l'alléger, de façon à ce que la promesse d'une croissance inclusive et durable et d'une prospérité partagée par tous ne reste pas un vœu pieux. Pour éliminer la forte incidence de la pauvreté en Afrique dans le délai imparti, les pays de la région se trouvent donc dans l'obligation de résoudre le problème urgent de la confection et de l'adoption de politiques et de mesures qui accéléreront l'élan acquis au cours des deux dernières décennies dans la lutte contre la pauvreté.

## **2. Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

22. En valeur absolue, la situation en Afrique au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition ne cesse de s'aggraver. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) signale qu'entre 1990 et 2016, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 30 % en Afrique, ce qui va à l'encontre de la tendance mondiale à une diminution de l'insécurité alimentaire. La situation est particulièrement grave au Sahel et en Afrique orientale, où 23 millions d'habitants de 11 pays seraient affectés par une insécurité alimentaire grave ou exposés à la malnutrition.

23. L'insécurité alimentaire est encore aggravée par les conflits prolongés en Afrique centrale et par des conditions météorologiques défavorables, notamment des sécheresses et des inondations au Sahel, en Afrique orientale et en Afrique australe. Cela illustre bien le caractère polymorphe de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la nécessité impérieuse de progrès dans tous les domaines, notamment dans la consolidation de la paix et la résilience climatique, si l'on veut éliminer la faim et améliorer la sécurité alimentaire en Afrique.

24. L'ODD 2 cherche à encourager l'agriculture durable, indispensable pour augmenter la productivité et la production vivrière – condition d'une élévation des revenus, d'une lutte contre la faim et d'une meilleure sécurité alimentaire pour une population mondiale en augmentation. Pourtant, une promotion réussie de l'agriculture durable est également indispensable pour réaliser plusieurs autres ODD et aspirations consignées dans l'Agenda 2063. Par exemple, la réalisation des cibles relatives au changement climatique (objectif 13), à la biodiversité (objectifs 14 et 15), la productivité des sols et des terres (objectif 15) dépend de l'application de pratiques agricoles rationnelles et soutenables à terme. L'adoption d'une agriculture durable, notamment de méthodes de culture à l'épreuve du climat, permettra de dégager des options autorisant un doublement, d'ici à 2030, de la productivité agricole et des revenus des petits cultivateurs vivriers, tout en réduisant les émissions de carbone et en améliorant la qualité et la productivité des sols, des forêts et des ressources de la biodiversité. C'est dire que l'agriculture durable est également une condition de l'augmentation des revenus agricoles et de l'élimination de la pauvreté, en particulier chez les petits exploitants, qui sont les plus nombreux en Afrique.

25. Les pays africains ont déjà adopté des instruments régionaux qui correspondent étroitement à l'objectif 2. Ainsi, en 2014, dans la Déclaration de Malabo, les pays africains se sont engagés à faciliter la réalisation de

l'objectif 2, parmi d'autres engagements au regard d'autres objectifs. Ces engagements sont notamment la réaffirmation des principes et des valeurs du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine; une réaffirmation de l'engagement d'améliorer le financement de l'investissement agricole; l'engagement de venir à bout de la faim en 2025 au plus tard, notamment en doublant, au moins, la productivité agricole; l'engagement de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 par une croissance et une transformation de l'agriculture inclusive; l'engagement d'augmenter le commerce intra-africain de produits agricoles et de services; l'engagement d'améliorer la résilience des moyens d'existence et des systèmes productifs face à la variabilité du climat et à d'autres chocs extérieurs; et enfin, l'engagement d'une responsabilisation mutuelle à l'égard des décisions prises et des résultats obtenus. L'esprit de cet objectif présente l'occasion d'une action énergique susceptible de donner effet à ces engagements et à d'autres engagements relatifs à la nutrition, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable dans la région.

### **3. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

26. La santé et le bien-être sont les conditions d'une vie productive, à l'abri de la pauvreté. Malgré les progrès accomplis grâce à l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Afrique a encore beaucoup à faire pour assurer à tous les Africains une vie en bonne santé, dans le bien-être. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la santé en matière de procréation et la santé maternelle et infantile, venir à bout de l'épidémie de sida, du paludisme, de la tuberculose et des maladies tropicales négligées ; réduire l'incidence des maladies non contagieuses et environnementales ; réaliser une couverture médicale universelle ; et assurer un accès de tous à des médicaments et des vaccins sûrs, peu coûteux et efficaces. Par exemple, malgré des progrès louables obtenus en Afrique dans la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies, l'Afrique subsaharienne représentait encore 89 % de tous les cas de paludisme en 2015, et c'est en Afrique que l'on trouvait la moitié de la population mondiale exposée aux risques de cette maladie. En outre, l'incidence du VIH est la plus élevée en Afrique subsaharienne, avec 1,5 nouvelle contamination pour 1 000 personnes non infectées. De plus, les taux de mortalité maternelle demeurent très élevés dans la région et 19 pays africains enregistrent un taux supérieur à 500 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Des progrès notables seront réalisés si les pays honorent les engagements pris en vertu de l'objectif 3 de soutenir la recherche et le développement, d'augmenter le financement consacré à la santé et de renforcer leur capacité de réduire et de gérer les risques sanitaires.

### **4. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

27. La nécessité d'un développement inclusif, centré sur l'individu, est soulignée à la fois par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par l'Agenda 2063. La recherche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles devrait être au centre des efforts déployés pour appliquer les objectifs fixés dans ces deux instruments si l'on veut éliminer la pauvreté et assurer un développement inclusif et durable.

28. Le besoin pressant d'une action plus énergique allant dans le sens de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est bien établi. Les femmes, en effet, apportent une énorme contribution au progrès économique et social dans tous les pays de la région. Par exemple, des estimations montrent que du simple fait de l'existence de fortes disparités entre les sexes sur le marché du travail, il s'est produit entre 2010 et 2014 une déperdition du produit intérieur brut annuel dépassant en moyenne 90 milliards de dollars. Cela montre assez la nécessité d'assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines du développement économique et social. La contribution des

femmes au progrès économique et social général sera plus prononcée si, entre autres mesures à prendre, les femmes ont enfin un accès adéquat aux actifs productifs, notamment les ressources naturelles, voient leur droit de propriété assuré et bénéficient des services sociaux et autres avantages au même titre que leurs homologues masculins.

29. L'objectif 5 devrait, par conséquent, permettre au Forum de réfléchir à des problèmes essentiels et de réaliser des progrès dans l'action menée dans la région pour atteindre les cibles fixées, notamment la nécessité d'accélérer l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles et de s'assurer que les femmes ont un meilleur accès à l'emploi rémunéré, peuvent exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et prennent réellement part aux décisions publiques et privées. Cet objectif représente une possibilité de mesurer les progrès et d'intensifier l'action en faveur de l'égalité des sexes après la déclaration proclamant la Décennie des femmes africaines 2010-2020, l'année 2015 comme Année de l'autonomisation des femmes et du développement vers la réalisation de l'Agenda 2063, et l'année 2016 comme Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes, ainsi qu'en fonction d'autres instruments mondiaux et régionaux qui visent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

**5. Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

30. Cet objectif concerne l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation, qui sont des priorités pour l'Afrique et sont la condition d'une croissance économique plus rapide et de l'élimination de la pauvreté. Ces questions figurent en bonne place dans les programmes et initiatives à réalisation rapide dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les progrès accomplis dans ces domaines sont essentiels pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Grâce à l'impulsion apportée par les instruments régionaux tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), de vastes investissements sont en cours pour réduire le déficit infrastructurel. Mais des problèmes demeurent dans la mobilisation d'un soutien intérieur et international à ce type d'investissement.

31. Les pays africains voient dans l'industrialisation la stratégie la plus indiquée pour diversifier et accélérer la croissance et créer des emplois, en particulier du fait de l'augmentation rapide du nombre des jeunes Africains. Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique est l'instrument régional conçu pour stimuler l'industrialisation. S'agissant des cibles associées à cet objectif et à ceux de l'Agenda 2063, le Forum régional africain a un rôle essentiel à jouer, à sa session de 2017, pour mobiliser les investissements, stimuler les partenariats public-privé et améliorer le développement et le transfert de la technologie. Ces conditions sont essentielles pour le succès de ce que tentent les pays pour réduire le déficit infrastructurel, notamment le développement de sources d'énergie sobres en carbone, modernes et propres, et pour valoriser le potentiel de transformation et de création d'emplois inhérent à l'industrialisation et l'innovation pour une croissance verte partagée.

**6. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

32. L'Afrique a de vastes ressources océaniques et marines, d'importance fondamentale pour la réalisation du développement durable. Au total, 38 des 54 pays africains sont des États côtiers ; la longueur totale du littoral africain est de l'ordre de 40 000 km. Les poissons de rivière et de mer apportent une contribution vitale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et fournissent un revenu à plus de 10 millions d'entre eux. La gestion viable à terme des ressources marines est indispensable pour éliminer la pauvreté, car les pauvres dépendent des ressources naturelles pour leur existence quotidienne et pour la réduction de

la pauvreté. Comme les possibilités offertes par les océans contribuent à développer le bien-être et assurer le développement social et économique de l'Afrique, les villes côtières de l'Afrique ont connu au cours des 20 dernières années une croissance annuelle égale ou supérieure à 4 %.

33. Les ressources marines aideraient à éliminer la pauvreté et à encourager un développement durable dans la région si elles n'étaient pas compromises par de multiples problèmes qui réduisent leur contribution aux moyens d'existence, entraînent des pertes économiques majeures et une forte dégradation des ressources dont le continent dépend. Parmi ces problèmes figurent la surpêche et la pêche illégale, non enregistrée et non réglementée. La pollution terrestre et marine, le tourisme non viable à terme, l'érosion des côtes et les inondations figurent parmi les autres obstacles à une bonne exploitation des richesses marines de l'Afrique. Le changement climatique aggrave encore plusieurs de ces facteurs.

34. La pêche illégale et l'abattage illégal de bois d'œuvre, entre autres causes, entraîneraient une fuite de capitaux de l'ordre de 42 milliards de dollars par an pour l'ensemble du continent, et l'Afrique de l'Ouest à elle seule perd chaque année 1,3 milliard de dollars du fait de la pêche illégale. C'est dans ce contexte que l'Afrique a adopté sa Stratégie maritime intégrée à l'horizon 2050. L'idée maîtresse est d'encourager la création de richesses à partir des océans et des mers de l'Afrique en développant une économie bleue prospère, sûre et durable respectant l'environnement.

35. Ce concept d'économie bleue est proche de celui d'économie verte inclusive : le but est d'accélérer la croissance économique, de préserver la viabilité environnementale, d'assurer l'inclusion sociale et de renforcer les écosystèmes océaniques. Le Forum régional africain sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis et de formuler des solutions pratiques à des problèmes pressants, notamment celui de la réglementation des captures et l'élimination de la surpêche et de la pêche illégale, non enregistrée et non réglementée et les pratiques de pêche qui sont déprédatrices; de prévenir et de réduire sensiblement la pollution marine de toutes sortes; de gérer et protéger de façon viable à terme les écosystèmes marins et côtiers pour éviter les déprédations; et d'augmenter les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés qui cherchent à exploiter leurs ressources marines de façon viable.

## **B. Objectif et sous-thèmes de la session de 2017 du Forum régional africain sur le développement durable**

### **1. Objectif**

36. L'objectif d'ensemble de la session de 2017 du Forum régional africain est un suivi et un examen régional ; il cherche à faciliter l'acquisition de connaissances, notamment par le partage des données d'expérience et des enseignements tirés pour faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

37. S'agissant en particulier des ODD choisis pour la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau et des objectifs correspondants figurant dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le Forum aura plus précisément les objectifs suivants :

a) Réaliser un suivi et un examen régional, examiner les progrès et tenter de résoudre les problèmes et de valoriser les possibilités qu'offrent les deux programmes ;

b) Servir de plateforme pour l'échange collégial et l'apprentissage collectif des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés afin d'accélérer la réalisation des deux programmes ;

c) Délibérer sur les priorités de l'Afrique, se mettre d'accord sur elles et formuler des recommandations sous forme de messages importants, à titre de contribution collective de l'Afrique à la réunion 2017 du forum politique de haut niveau.

## 2. Sous-thèmes

38. Les activités du Forum seront articulées autour des sous-thèmes suivants, qui reprennent les objectifs de développement durable choisis pour la session de 2017 du forum politique de haut niveau :

- a) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique ;
- b) Éliminer, en Afrique, la faim, assurer la sécurité alimentaire de tous ;
- c) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous ;
- d) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- e) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- f) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

39. Pour chacun de ces sous-thèmes, plusieurs questions critiques seront examinées :

- a) Principales tendances et progrès accomplis dans la mise en œuvre, notamment premiers résultats et approches et pratiques prometteuses qui, moyennant un changement d'échelle, permettraient de réaliser les cibles choisies ;
- b) Questions, problèmes et possibilités nouveaux d'améliorer la mise en œuvre ;
- c) Obtention des moyens de mise en œuvre ;
- d) Rôle et état actuel des données et des statistiques susceptibles d'aider à suivre les progrès accomplis et de formuler les politiques nécessaires et les autres mesures pour accélérer la mise en œuvre ;
- e) Recommandations et mesures stratégiques pour accélérer la réalisation des objectifs et des cibles.

## C. Organisation du Forum

40. Le Forum sera précédé par des réunions préparatoires ; il comprendra des séances plénières comme indiqué dans les paragraphes suivants.

### 1. Réunions préparatoires

41. La session de 2017 du Forum régional africain sera précédée par plusieurs réunions, comme il est indiqué plus bas ; les résultats de ces réunions contribueront aux délibérations de la session.

#### a) Dixième session du Comité pour le développement durable

42. Le Comité pour le développement durable de la CEA est l'un des organes subsidiaires statutaires et sectoriels de la Commission et ses travaux contribueront au débat du Forum régional africain. Le Comité se réunit tous les deux ans ; il rassemble des experts qui donnent des avis à la Commission sur les moyens d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, dans l'esprit du texte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Comité fournit des directives à la CEA dans ses travaux relatifs aux nouvelles

technologies et à l'innovation, à l'économie verte et à la mise en valeur des ressources naturelles, à la gestion et au changement climatique, qui relèvent du sous-programme de la Commission sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

43. La dixième session du Comité pour le développement durable se tiendra le 17 mai 2017 aussitôt après la session de 2017 du Forum régional africain et au même endroit. Le Comité réunira des experts et des dirigeants représentant les trois disciplines – économique, sociale et environnementale – pour examiner le sous-programme de la CEA sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique et apporter des directives.

44. Plus précisément, le Comité donnera des directives d'ensemble sur la réalisation du programme de travail 2016-2017 ainsi que sur les priorités du sous-programme dans le contexte du cadre stratégique de la CEA et du projet de budget programme pour l'exercice biennal 2018-2019. La dixième session du Comité devrait produire des directives précises sur une meilleure réalisation du programme de travail 2016-2017 et sur les priorités de l'exercice biennal 2018-2019 pour le sous-programme en question de la CEA.

**b) Atelier régional sur la préparation des examens nationaux volontaires de 2017 en vue de la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau**

45. L'atelier, organisé par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales et par la CEA, aura lieu le 17 mai 2017 à l'occasion de la session de 2017 du Forum régional africain. L'objectif de cet atelier est de faciliter les préparatifs des examens nationaux volontaires de 2017 par un échange d'expérience et d'enseignements à l'échelle régionale et entre les pays qui procèdent à ces examens volontaires dans la région. La réunion sera aussi l'occasion de faire le bilan de la préparation de ces examens, notamment les premiers indices de progrès, ainsi que les problèmes rencontrés ; elle offrira le cadre d'une acquisition collégiale de connaissances et d'un soutien mutuel.

**c) Atelier de création de capacités à l'intention des grands groupes et autres parties prenantes**

46. Cet atelier est organisé par la CEA en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales ; il aura lieu le 17 mai 2017 parallèlement à la dixième session du Comité pour le développement durable, lors de la session de 2017 du Forum régional africain. L'atelier réunira des représentants des grands groupes et autres parties prenantes africains, dans le but de les aider à participer effectivement au suivi et à l'examen de la réalisation des deux programmes. L'atelier adoptera un texte final qui contribuera aux délibérations du Forum.

**2. Forum régional africain**

47. Les principales composantes de la session de 2017 du Forum régional africain seront les suivantes :

a) *Ouverture* : Le Président du Forum régional africain de 2016 fera des remarques liminaires et présidera à l'ouverture de la session. Le Secrétaire exécutif de la CEA accueillera les participants au nom des organismes des Nations Unies, et les représentants de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine feront des déclarations. La session de 2017 du Forum régional africain sera alors officiellement ouverte par le représentant de l'Éthiopie ;

b) *Réunion de haut niveau sur le thème « Problèmes et perspectives de la réalisation d'une croissance inclusive et d'une prospérité pour tous »* : La réunion comportera un débat entre hauts responsables, notamment des ministres des pays qui ont décidé de procéder à des examens nationaux volontaires lors des réunions de 2016 et 2017 du forum politique de haut niveau. Les membres de ce groupe de discussion représenteront les secteurs

correspondant aux ODD choisis en vue du forum politique de haut niveau de 2017 et des sous-thèmes choisis ;

c) *Examen d'ensemble du rapport d'activité sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063* : Durant cette partie de la session, on présentera le rapport de la CEA et de la Commission de l'Union africaine sur les objectifs de développement durable. En choisissant en particulier les ODD sélectionnés pour la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau et les cibles correspondantes de l'Agenda 2063, cet exposé donnera aux participants une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre, des problèmes existants et nouveaux et des recommandations de politique générale conçues pour accélérer, augmenter l'échelle et la qualité des résultats anticipés. Durant cette réunion d'examen d'ensemble, on s'intéressera aussi à l'aide fournie par la CEA et par la Commission de l'Union africaine en vue de la réalisation du Programme et de l'Agenda ;

d) *Table ronde sur l'acquisition de connaissances et le partage d'expérience* : Cette réunion rassemblera des experts et des dirigeants des pays participant à l'exercice d'examens nationaux volontaires de 2016 et 2017, les pays qui sont en tête dans la réalisation de l'Agenda 2063, les représentants des grands groupes et de la communauté des donateurs. Ces participants échangeront leurs vues, leur expérience et les enseignements dégagés et mettront en évidence les décisions à prendre pour améliorer la mise en œuvre du Programme et de l'Agenda. Les résultats des diverses réunions préparatoires seront présentés au cours de la table ronde ;

e) *Réunions parallèles de groupes sur les sous-thèmes du Forum* : Lors de cette session, six réunions parallèles des groupes constitués sur les sous-thèmes de la session auront lieu. Les membres de ces groupes seront des représentants des pays et des grands groupes, de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du PNUD, en fonction de leur domaine d'intérêt et de leurs avantages comparatifs. Les participants à ces réunions parallèles examineront les progrès de la mise en œuvre, sous-thème par sous-thème, et se mettront d'accord sur les messages importants relatifs à chacun des sous-thèmes qui seront présentés à la séance plénière ;

f) *Rapports des groupes à la séance plénière* : Les réunions parallèles feront rapport à la séance plénière et présenteront les principaux messages dégagés de l'examen de chacun des sous-thèmes lors de leurs réunions respectives ;

g) *Examen et adoption des principaux messages* : Durant cette séance, le Forum examinera, précisera et adoptera les principaux messages qui seront transmis au Département des affaires économiques et sociales à titre de contribution de l'Afrique à la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau.

## **D. Produits attendus**

48. La réunion devrait engendrer les produits suivants, qui devraient être largement diffusés :

a) Une contribution collective convenue de l'Afrique à la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau, comprenant les options de politique générale sous forme de messages principaux sur le thème et les sous-thèmes de la session de 2017 du Forum régional africain ;

b) Des documents de politique générale sur les sous-thèmes de la session de 2017 du Forum régional africain ;

c) Rapport sur les délibérations du Forum comprenant notamment un exposé des principales questions, des priorités et des recommandations formulées sur le thème de la session de 2017 du Forum régional africain.

## **E. Résultats attendus**

49. La session de 2017 du Forum régional africain devrait aboutir à :

a) Une meilleure compréhension et une meilleure capacité des États membres, des grands groupes et des autres parties prenantes s'agissant de concevoir et appliquer des politiques et stratégies propres à accélérer la mise en œuvre et à assurer un suivi et un examen efficaces du Programme pour 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) La formulation précise et agréée de la contribution collective de l'Afrique sous forme de messages importants destinés au forum politique de haut niveau à sa session de 2017. Les principaux messages comprendront les priorités régionales, les options de politique générale et les recommandations sur le thème et les sous-thèmes du Forum régional africain à sa session de 2017.

## **F. Documentation**

50. Les documents de la réunion seront les suivants :

a) Documentation de pré-session :

i) La présente note conceptuelle ;

ii) Le rapport régional africain sur l'application des ODD et de l'Agenda 2063 ;

iii) Le rapport sur l'aide apportée par la CEA et la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des deux programmes ;

iv) Rapports sur les sous-thèmes de la session ;

v) Rapports et documents présentant les résultats des réunions passées, et notamment la session de 2016 du Forum régional africain ;

b) Documentation de session :

i) Principaux messages adressés par la session de 2017 du Forum régional africain sur le développement durable au forum politique de haut niveau à sa session de 2017 ;

ii) Projet de rapport sur les délibérations de la session, comprenant notamment les principales questions, les priorités et les recommandations sur le thème de la session de 2017 du Forum régional africain ;

c) Documentation d'après-session :

i) Messages importants adressés par la session de 2017 du Forum régional africain sur le développement durable au forum politique de haut niveau à sa session de 2017 ;

ii) Rapport final sur les travaux du Forum, comprenant notamment les principales questions, les priorités et les recommandations sur le thème de la session de 2017 du Forum régional africain.

## **G. Participants**

51. Les représentants des entités suivantes devraient participer à la session :
- a) Les 54 États membres de la CEA (experts de haut niveau détachés par les ministères ou organismes chargés de la planification économique et du financement, de l'environnement et des affaires sociales, des mines et ressources minérales, de la science et de la technologie) ;
  - b) Les représentants des grands groupes et autres parties prenantes, notamment la société civile, les organisations patronales, les universités et les institutions de recherche ;
  - c) La Commission de l'Union africaine ;
  - d) La Banque africaine de développement ;
  - e) L'Agence de planification et de coordination du NEPAD ;
  - f) Les communautés économiques régionales ;
  - g) Les organismes des Nations Unies et les autres organisations et agences internationales ;
  - h) Les partenaires de développement.

## **H. Langues de travail**

52. Les débats seront en anglais et en français, avec une interprétation simultanée dans les deux langues.

## **I. Dates et lieu de la réunion**

53. La session de 2017 du Forum régional africain aura lieu du 17 au 19 mai 2017 au Centre de conférences des Nations Unies, à Addis-Abeba (Éthiopie).

## **J. Contacts**

54. Les demandes d'information sur l'organisation du Forum régional africain sur le développement durable doivent être adressées à :

Fatima Denton, Directrice,  
Division des initiatives spéciales  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba  
Email : [denton@un.org](mailto:denton@un.org).

Nassim Oulmane, Chef,  
Section de l'économie verte et des ressources naturelles  
Division des initiatives spéciales  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba  
Email : [oulmane@un.org](mailto:oulmane@un.org).

---